

23^e colloque de l'ADMEE-Europe – Paris, les 12, 13 et 14 janvier 2011

Deuxième appel à communication

Délai des soumissions : 26 août 2010

Thème scientifique : Évaluation et enseignement supérieur

Depuis une quinzaine d'années, à la faveur d'évolutions récentes, de nouvelles questions apparaissent et les réflexions sur évaluation et enseignement supérieur connaissent un essor important. L'harmonisation européenne, la massification, les grandes enquêtes internationales ou encore la création d'agences indépendantes ont modifié les pratiques et le statut de l'évaluation dans l'enseignement supérieur.

Le 23^e colloque de l'ADMEE-Europe sera ainsi consacré aux travaux de recherche sur l'évaluation dans l'enseignement supérieur (à l'université, aux hautes écoles pédagogiques et spécialisées, aux grandes écoles, etc.) et sera structuré autour de quatre thèmes principaux, permettant d'aborder différents objets de recherche, tels que l'évaluation des apprentissages, des enseignements, des formations, des diplômes, de la recherche, etc. Un des objectifs du colloque sera de réaliser une synthèse des questions et des connaissances actuelles en lien avec la thématique retenue.

1. Formes, outils et modèles d'évaluation

Les transformations dans l'enseignement supérieur ont conduit non seulement à une inflation quantitative des évaluations, mais aussi à une diversification des formes ou des paradigmes d'évaluation. Principalement certificative, l'évaluation des étudiants tend désormais à innover en prenant en compte les difficultés rencontrées par les étudiants, en développant des formes d'accompagnement méthodologique, en installant des contextes d'étude ouverts à l'évaluation formative jusqu'alors peu répandue à l'université. Les pratiques de co-évaluation en formation, d'autoévaluation émergent sur fond d'innovation.

Sur un plan méthodologique mais aussi théorique, des modifications et créations d'outils d'évaluation (outils statistiques, implication des nouvelles technologies, usage de référentiels de compétences, certifications, portfolios, entretiens, etc.) accompagnent certaines des évolutions mentionnées ci-dessus.

Dans l'enseignement supérieur, cohabitent désormais différents modèles d'évaluation, comme l'évaluation par les pairs, l'autoévaluation, les pratiques de conseil, le modèle « managérial », les grandes enquêtes nationales et internationales. Ces modèles entrent parfois en concurrence, voire en conflit.

Avec ce thème, se pose d'une manière transversale la question du rapport entre la diversité des formes, outils et modèles d'évaluation et leurs finalités.

2. Les effets de l'évaluation sur les acteurs, les dispositifs et les institutions

Une première manifestation de ces effets se situe au niveau des acteurs. Les étudiants, confrontés à l'évaluation, élaborent des stratégies, négocient les critères, demandent des régulations intermédiaires. De leur côté, les enseignants peuvent être sensibles aux effets de certaines règles d'évaluation, comme les règles de compensations, et modifier leurs pratiques.

Ces effets concernent également les dispositifs de formation : les évaluations externes, notamment les concours de recrutement pour certaines professions, peuvent influencer les curricula. Confrontées à de telles situations, des formations ou filières semblent sujettes à un « pilotage par les sorties », lequel se caractérise par la place de plus en plus grande accordée aux compétences et à la professionnalisation. Le rôle de l'évaluation dans la transition entre l'enseignement supérieur et le monde du travail apparaît crucial.

Enfin, les diverses évaluations auxquelles participent et/ou sont soumis les établissements d'enseignement supérieur (par exemple, l'évaluation de la politique scientifique des universités, l'évaluation des diplômes et des formations, des enseignements, des équipes de recherche, etc.) ont un effet déterminant sur leurs politiques institutionnelles.

De manière transversale et implicitement présente dans ce qui précède, la question de la transparence des évaluations et de leur caractère public tiendra dans ce thème une place importante.

3. Expertise des évaluateurs

La question de l'expertise des évaluateurs est régulièrement invoquée et alimente les débats autour de la légitimité des évaluations et des pratiques de certains évaluateurs.

En ce qui concerne l'expertise des enseignants, une meilleure connaissance de leur activité évaluative devrait procurer des éléments de réponse. Il en va de même de leur « rapport à l'évaluation ». Le recours à cette expression devient fréquent, bien qu'elle ne fasse pas vraiment l'objet d'une véritable explicitation. Des communications pourraient combler ces manques en proposant des descriptions, voire des théorisations, du rapport à l'évaluation des acteurs (enseignants, étudiants, chercheurs, experts), au sein d'institutions déterminées (établissements, diplômes, cours, laboratoires).

La formation des évaluateurs, en particulier celles des enseignants et des intervenants professionnels dans des formations professionnalisantes, se fait-elle sur le tas ? Dans ce domaine quel est le rôle joué, notamment, par les équipes et les réunions pédagogiques ? Ces questions liées à la formation des évaluateurs renvoient à des réflexions et des travaux conduits en pédagogie universitaire.

La question de la légitimité des évaluateurs conduira à s'interroger, par exemple, sur l'évaluation des enseignements produite par les étudiants ou encore sur celle réalisée par des experts externes, sollicités notamment par les agences d'évaluation.

4. Les approches comparées en évaluation

Le colloque sera enfin l'occasion d'envisager trois formes de comparaisons, considérant le rôle de l'évaluation dans celles-ci.

Les comparaisons internationales renvoient à la comparaison des établissements d'enseignement supérieur (classements internationaux), mais aussi aux travaux comparatifs sur les pratiques d'évaluation dans ces établissements (par exemple : évaluation de la qualité des enseignements).

Les comparaisons interinstitutionnelles concernent notamment les transitions, comparaisons entre l'enseignement supérieur et les niveaux antérieurs des systèmes éducatifs. Ces comparaisons feront ressortir les spécificités de l'évaluation dans l'enseignement supérieur. L'approche comparative permettra d'aborder des questions plus théoriques : on s'interrogera, par exemple, sur les effets

produits lors de l'importation par l'université de notions, de concepts ou de résultats provenant de recherches sur l'évaluation en éducation conduites dans le primaire ou dans le secondaire.

Les comparaisons au sein de l'enseignement supérieur permettent d'éclairer la variété des pratiques d'évaluation selon le type de filières dans l'enseignement supérieur ou selon le type d'établissements, plus ou moins sélectifs.

Appel à communication

Le colloque s'adresse aux chercheurs, enseignants, formateurs et responsables qui ont des expériences et des pratiques d'évaluation dans l'enseignement supérieur ou qui s'intéressent aux transitions en amont et en aval de cet ordre d'enseignement.

Quatre formes de communications individuelles peuvent être soumises :

1. Travaux de recherche

Communications réalisées au départ d'un corpus de données empiriques (enquêtes, recherches expérimentales, recherches actions) traitées de manière systématique

2. Développements d'outils

Communications réalisées au départ d'un corpus de techniques mises au profit de l'évaluation

3. Analyses de pratiques

Communications réalisées au départ d'un corpus de situations ou de pratiques en situations, analysées dans leur contexte

4. Synthèse de recherches

Communications réalisées au départ d'un corpus de recherches existantes et synthétisées selon la méthode de la méta-analyse ou d'autres méthodologies

Les symposiums, d'une durée de 3 heures, rassembleront 4 à 5 communications autour d'une problématique commune. Chaque symposium réunira des auteurs provenant d'au moins 3 institutions différentes et de 2 pays différents.

Chaque communication individuelle et chaque communication faisant partie d'un symposium devra soumettre les éléments suivants :

- Un résumé de 300 mots maximum
- Trois mots-clés
- L'énoncé du thème et de la question principalement traitée
- Une proposition de communication de 1000 mots maximum

Les symposiums devront, en plus, soumettre un texte de présentation de 600 mots maximum.

Les modalités de soumission et les critères d'évaluation seront indiqués sur le site Internet du colloque, très prochainement en ligne.

Les communications et symposiums seront évalués en fonction des critères suivants :

- pertinence (lien avec la thématique du colloque) ;
- cadre conceptuel et problématisation (cadre théorique, questions, objectifs, références-clés) ;
- démarches (recueil, corpus, instruments, analyses) ;
- apports (résultats, constats, perspectives).

Dans le texte de présentation du symposium, il importera de mettre en évidence la cohérence de la problématique et la logique d'articulation entre les différentes communications. Les propositions de communication seront examinées, anonymement, par deux membres du comité scientifique.

Pour plus d'informations : <http://www.parisdescartes.fr/admee2011>